

*DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence*

*Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION*

Année 2018
Séance du 5 avril 2018

N° 24
**Objet : Approbation de la
participation de Provence Alpes
Agglomération au PITEM PRO-
SOL**

EXTRAIT
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-huit et le cinq du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-huit du mois de mars 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommée secrétaire de séance : MARTIN Emmanuelle

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUÏ MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte (à partir du rapport n°2), BONNET Martine, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 09), HERMITTE Francis, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier (jusqu'au rapport n°28), MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 6), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n°19), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques (jusqu'au rapport n° 28), RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard (à partir du rapport n° 4), TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent
AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à VILLARD René
AUBERT Serge a donné pouvoir à SERRA Victor
AYMES Bernard a donné pouvoir à VILLARON Bruno
BALIQUE François a donné pouvoir à BARTOLINI Bernard
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
FERAUD Maryline a donné pouvoir à CAREL Serge
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à BLANC Michel
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 5)
REBOUL Childéric a donné pouvoir à BLOT Michel
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOUÏ MAUREL Marie Anne
TONELLI Corinne a donné pouvoir à BARBERO Christian

Etaient excusés :

ISOARD Roger
MAGAUD Marie José
MUNOZ MALDONADO Julien

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20180405-24_05042018

Madame Patricia GRANET BRUNELLO, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence alpes agglomération souhaite axer son développement sur un projet de territoire Nature-Santé avec pour objectif de devenir une destination de référence sur les thématiques du bien-être et du bien vieillir. Cette stratégie de développement croise les filières du développement touristique et de la silver économie et doit permettre de lutter contre la désertification médicale en proposant une offre différenciante aux professionnels de santé.

Pour crédibiliser la démarche, un pré-requis nécessaire est une montée en gamme des soins prodigues sur le territoire et un changement de paradigme mettant la prévention-santé au cœur du dispositif.

Pour se donner les moyens de ses ambitions, Provence Alpes Agglomération souhaite se porter candidate au partenariat du Plan Intégré Thématique (PITEM) « PRO-SOL, Proximité Solidaire: jeunes, femmes, senior actifs et en bonne santé dans les territoires alpins », qui sera présenté par la Région Piémont, pour un budget global de 7.751.059 € dans le cadre de l'appel à manifestation pour la présentation de candidatures pour la constitution des Plans intègres thématiques (PITEM) et des Plans intègres territoriaux (PITER) du Programme de Coopération Transfrontalière Interreg V-A «ALCOTRA» France-Italie 2014-2020.

Avec une approche par cible (senior, jeunes et femmes), l'objectif du PITEM PRO-SOL est d'expérimenter de nouveaux modèles de prise en charge des personnes fragiles sur les territoires ruraux et de montagne. Le projet finance des expérimentations permettant de formaliser des modèles d'organisation (public/privé) favorisant le décloisonnement des structures sanitaires et sociales et de santé avec une approche centrée sur le patient et ses besoins. Ce PITEM est une réelle opportunité pour le territoire, car il pourrait permettre une montée en puissance de l'activité de prévention-santé sur les trois prochaines années.

Le PITEM PRO-SOL comprend 10 partenaires :

Chef de file global : Région piémont (chef de file du projet simple coordination communication et du projet simple proximité)

Partenaires :

- Région Val d'Aoste
- Région Ligurie
- Métropole Nice Côte d'Azur (chef de file du projet simple Femme)
- Conseil départemental 04
- Provence alpes Agglomération (chef de file du projet simple Senior)
- Comité Régional ADMR PACA Corse
- Agence Sanitaire locale Cuneo 1 (ouest de la province de Cuneo) (chef de file du projet simple jeune)
- Agence sanitaire locale TORINO 3 (sud-ouest de la province de Turin)
- Confcooperative piemonte (regroupement d'entreprises italiennes)

Le PITEM PRO-SOL (7.751.059 €) est composé de 5 projets simples :

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20180405-24_05042018

Le projet Coordination Communication (obligatoire dans tous les Pitem) (465 063 €)
 Le projet simple Senior (2 000 000 €)
 Le projet simple Jeunes (1 819 323 €)
 Le projet simple Femmes (1 537 124 €)
 Le projet simple Proximité (1 929 549 €)

Plan de financement du PITEM PRO-SOL :

Partenaires	montant attribué/partenaire	% du budget global
Région Piémont	1 060 683,00 €	13,68%
Région Ligurie	1 162 372,00 €	15%
Région VDA	699 919,74 €	9,03%
ASLCN1	672 323,00 €	8,67%
ASLTO3	493 050,00 €	6,36%
Confcooperative piemonte	563 000,00 €	7,26%
Nice Métropole	1 292 627,69 €	16,68%
ADMR	617 324,35 €	7,96%
PAA	972 839,48 €	12,55%
CD 04	216 919,74 €	2,81%
TOTAL	7 751 059,00 €	100%

Dans le cadre de sa compétence développement économique, Provence Alpes Agglomération s'engage à réaliser les activités indiquées dans le formulaire de candidature du Plan ci-dessus mentionnés, et plus précisément :

Projet de Coordination et Communication (PCC) : activités prévues dans les Works Packages (WP) :

1. Coordination
2. Communication

Projet « Séniors » : activités prévues dans les WP :

1. Gouvernance et gestion administrative,
2. Communication,
3. Coordination et professionnalisation des acteurs pour une meilleure prise en charge de la personne âgée,
4. Développement de nouveaux modèles en matière de prévention de santé

Projet « Femmes » : activités prévues dans les WP :

1. Gouvernance et gestion administrative,
2. Communication,
3. Améliorer l'accès aux soins,
4. Développer des outils pour une vie familiale et professionnelle épanouissante

Projet « Jeunes » : activités prévues dans les WP :

1. Gouvernance et gestion administrative,
2. Communication,

3. Intercepter préocement les préadolescents et adolescents fragiles
4. Favoriser l'accès aux soins des jeunes avec maladies neuropsychiatriques et leurs familles

Provence Alpes agglomération est chef de file du projet simple Senior et partenaire des Projets PCC, Femmes et Jeunes.

Provence Alpes Agglomération apportera sa propre contrepartie nationale à hauteur de 15 % représentant une somme de 145 925.92 € et mobilisera 85 % de subvention FEDER à hauteur de 826 913.56 €.

La synthèse financière concernant Provence Alpes Agglomération est la suivante :

Projets Simples	Projet de Coordination et Communication	Projet Senior	Projet Femmes	Projet jeune	TOTAL PAA
Montant attribué à PAA pour chaque Projet	40 000 €	433 839.48 €	285 000 €	214 000 €	972 839.48 €
Montant FEDER 85 %	34 000 €	368 763.56 €	242 250 €	181 900 €	826 913.56 €
Autofinancement 15 %	6 000 €	65 075.92 €	42 750 €	32 100 €	145 925.92 €

Le projet doit démarrer le 1er Novembre 2018 et se terminer le 31 octobre 2021. Les dépenses relatives au projet s'étaleront sur les exercices budgétaires 2018/2019/2020/2021 et 2022 pour la clôture du projet.

Il vous est demandé

- D'autoriser Provence Alpes Agglomération à s'engager comme partenaire du Pitem prosol, chef de file du projet simple Senior et partenaire des projets simples Coordination communication, Femmes et Jeunes.
- D'autoriser la présidente de Provence Alpes agglomération à signer (signature papier et électronique) toutes les pièces constitutives du dossier de candidature ainsi que celles relatives au projet ou à la subvention.
- D'approuver le budget prévisionnel du Pitem PROSOL ainsi que le budget attribué à Provence Alpes Agglomération pour son implication dans les différentes activités du projet.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

